

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

## EXPOSANTS

### 10ème SALON DU DISQUE ET DE LA BD LAVAL

**8 février 2026**

Organisé par ACVBD53

Article 1: L'association ACVBD53 organise un Salon du Disque et de la BD dimanche 8 février 2026 de 9h00 à 18h00 à la salle POLYVALENTE – Place de Hercé 53000 Laval.

Article 2: Le Salon est ouvert aux professionnels, particuliers et associations.

Article 3: Seuls sont autorisés les livres d'occasion ou de déstockage (BD, livres pour enfants, livres policiers, romans,) ainsi que les produits dérivés liés à la BD, les disques vinyles ou CD d'occasion ou de déstockage ainsi que les disques neufs provenant de petites maisons d'éditions, les instruments de musiques d'occasion ou de fabrication artisanale, tout matériel hifi ou de sonorisation d'occasion et les produits dérivés liés aux disques ou à la musique. Tout autre marchandise devra être soumise à l'approbation des organisateurs.

Article 4: Les organisateurs se réservent le droit d'écartier de la vente tout objet ou tout ouvrage dont le contenu serait contraire à la loi.

Article 5: Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des vols, détériorations ou accidents à l'intérieur des stands survenus pendant la manifestation, chaque professionnel devra justifier d'une assurance "Responsabilité Civile".

Article 6: L'inscription est de 36 euros (trente six euros) la table ILs chaises seront fournies ainsi qu'un branchement électrique.

Article 7: L'inscription des exposants se fera auprès de Hubert LAMI 06 66 87 79 34 [acvbd53@free.fr](mailto:acvbd53@free.fr) La fiche devra être renvoyée à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription par courrier accompagné de l'extrait Kbis pour les professionnels, photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport pour les particuliers et du chèque (à l'ordre d'ACVBD53) correspondant au métrage et aux éventuelles réservations de plateaux repas du dimanche midi (encaissé après le Salon). Tout bulletin d'inscription incomplet ou non accompagné de son règlement sera considéré comme nul. La confirmation de l'inscription sera signifiée à chacun, uniquement par courriel. Dans le cas, où le métrage maximal de la salle serait atteint, les organisateurs s'engagent à retourner à l'exposant son chèque.

Article 8: Le nombre d'exposants est limité par les organisateurs afin de garantir la bonne marche du Salon l'organisateur place les exposants en fonction d'un plan établi auparavant et en fonction de la nature de la marchandise.

Article 9: L'accueil des exposants se fera le samedi 7 février 2026 de 15h00 à 18h00 et le dimanche 8 février 2026 de 6h00 à 8h30, les véhicules ne devront pas encombrer les portes d'accès et les issues de secours à l'ouverture du Salon à 9h00 (sinon le service de sécurité ne pourra pas autoriser le public à rentrer dans la salle) , il faudra préalablement s'enregistrer à l'accueil pour récupérer le ou les badges et attendre pour être placé par les membres de l'organisation. Les exposants ne pourront pas charger leur véhicule avant 18h00 le dimanche 8 février 2026 afin de garantir la sécurité des derniers visiteurs, le remballage sur le stand pourra être fait avant.

Article 10: Un emplacement non occupé à 8h30 avant l'ouverture au public ne sera plus disponible, tout exposant devra signaler son absence au moins 48h à l'avance, dans le cas contraire il n'y aura pas de remboursement (si toutefois ceci est du à une panne ou autre de véhicule nous aviserais autrement).

Article 11: Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans la salle (Décret 2006-1386). La Ville de Laval n'autorise pas les animaux dans le bâtiment, sauf pour les chiens d'assistance à personne en situation de handicap. Les emplacements vous sont loués propres, un sac poubelle sera distribué à chaque participant, il y va de chacun à respecter le bâtiment et ses abords.

Article 12 : L'emploi de tissu non ignifugé ou de nappe papier est interdit.

Article 13: La promotion du Salon est assuré par affichage public et municipal, flyer, voie de presse et radios, nos pages internet et facebook et sites web spécialisés. De la communication sera faite dans les villes de Rennes, Le Mans et Angers, si toutefois un exposant voulait en faire la promotion, il en est autorisé.

Article 14: Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le Salon en cas de force majeure. Dans ce cas, les exposants seront intégralement remboursés des sommes versées. Ils ne pourront toutefois prétendre à aucun autre dédommagement.

Article 15: Un registre sera tenu pendant le Salon et pourra être remis aux autorités compétentes dès le début de la manifestation.

Article 16: Ne pas jeter sur la voie publique.

Article 17: L'inscription vaut acceptation du présent règlement.



**ACVBD53**

**8ème SALON DU DISQUE ET DE LA BD DE LAVAL**

**Dimanche 11 février 2024**

**SALLE POLYVALENTE**

**Place de Hercé**

**53000 LAVAL**

Ce salon est ouvert à tous : Professionnels, particuliers ou associations apparentées au style de la manifestation.

**Tarif : 20 Euros le mètre linéaire**

Disques :  Bandes dessinées :  Autres : .....

**Je réserve un emplacement de..... mètres pour le dimanche 11 Février 2024**

Nombre de personnes sur le stand : .....

Au nom de (nom, prénom ou société).....

Adresse.....

N° CNI, PC ou autre.....ou N° RC.....

Tél :..... E-mail :.....

Repas du samedi Soir : 15 € x ..... (Réservation obligatoire)

Montant total dû : ..... - (Stand + Repas)

Pour les particuliers : Photocopie complète du justificatif d'identité

Renvoyer ce bulletin d'inscription, joint d'un chèque libellé à l'ordre de «**ACVBD53**»  
à l'adresse suivante :

**ACVBD 53 - Chez Mr Hubert LAMI - 1 rue du Douanier Rousseau – 53000 LAVAL**

**Attention : Les emplacements étant très limités nous vous invitons à répondre par retour de courrier, le cachet de la poste faisant foi de la date d'inscription. De plus, toute inscription non accompagnée de son règlement et/ou mal remplie ou illisible ne sera pas prise en compte et l'emplacement redistribué.**

Accueil des exposants : le 10 février 2024 de 15h à 18h et le 11 février 2024 de 6h à 8h30

Ouverture au public : 9h00 -18h00

**Important : Les organisateurs rappellent aux exposants que la vente de disques et vidéos pirates est interdite en France et déclinent toute responsabilité dans le cas où ces objets seraient saisis dans l'enceinte de la manifestation.**

Renseignements et réservation : ACVBD53 - Hubert : **06 25 06 47 55**

E-mail : [bdeoplus@gmail.com](mailto:bdeoplus@gmail.com)

[facebook.com/disquebdlaval/](http://facebook.com/disquebdlaval/) - <https://acvbd53.wordpress.com/>

**Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans la salle – Décret 2006-1386**

**Salle interdite aux animaux, sauf pour les chiens d'assistance à personne en situation de handicap**

**L'inscription vaut acceptation du règlement**